

DOSSIER DE PRESSE

Le Volontariat Franco-Allemand



Service de presse :

Corinna Fröhling
froehling@ofaj.org
Tél.: +33 1 40 78 18 45

Florence Batonnier
batonnier@ofaj.org
Tél.: +33 1 40 78 18 43

Sommaire

1.	Le Volontariat Franco-Allemand en bref	1
2.	L'OFAJ et le Volontariat Franco-Allemand	2
3.	Deux approches différentes – un programme commun	2
4.	Comment effectuer un Volontariat Franco-Allemand ?	3
5.	Spécificités du Volontariat Franco-Allemand en établissement scolaire	3
6.	L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)	4

1. Le Volontariat Franco-Allemand en bref

- Groupe cible : jeunes de nationalité française ou allemande **âgés de 18 à 25 ans**
- Durée : séjour de **12 mois** dans le pays voisin (en établissement scolaire : 10 mois)
- Secteurs : culturel, social, sportif, environnemental et, depuis 2012, scolaire
- Temps de travail : 38,5 heures hebdomadaires
- Particularité : le Volontariat franco-allemand se situe au croisement de plusieurs systèmes nationaux
- Budget annuel : 400 000 € financés par l'Agence du Service Civique et le ministère fédéral allemand de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse
- Indemnité mensuelle pour le logement et la nourriture. Le montant varie en fonction de la ville et de la région d'accueil.
- Nombre de participants :

	Nombre de tandems franco-allemands	Dont : dans le secteur scolaire
2007/2008	9	-
2011/2012	37	-
2012/2013	57	12
2013/2014	73	25

- Plus d'informations à l'adresse www.volontariat.ofaj.org

2. L'OFAJ et le Volontariat Franco-Allemand

« *Quand j'ai lu la description de ce programme qui proposait d'acquérir une expérience professionnelle tout en apprenant l'allemand, je me suis dit : je dois absolument faire ça, c'est fait pour moi !* ».

Tout comme Géraldine, originaire de Moselle et volontaire dans un centre pour handicapés à Berlin, ils sont nombreux à avoir passé douze mois outre-Rhin au sein d'une association. Ces jeunes Français et Allemands s'engagent dans le **domaine social mais également culturel, environnemental ou encore sportif**. Depuis 2012, il leur est également possible d'effectuer leur service volontaire dans un **établissement scolaire**.

Imaginé lors du 76^{ème} Sommet franco-allemand à Vittel, le 10 novembre 2000, le Volontariat Franco-Allemand (VFA) existe depuis six ans. L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), en sa qualité de centre de compétence des gouvernements français et allemand, en assure donc la coordination depuis 2007, date d'entrée en vigueur d'une nouvelle loi française sur le volontariat associatif. Le VFA repose sur le principe de la réciprocité, c'est-à-dire d'un partenariat entre deux associations qui envoient et reçoivent simultanément un jeune volontaire.

3. Deux approches différentes – un programme commun

Même si le service civil obligatoire a été supprimé en Allemagne, les participants allemands considèrent leur volontariat comme une **expérience marquante et utile**. Cette période, qui constitue une véritable parenthèse dans leur cursus, s'inscrit généralement entre le baccalauréat et le début des études, ou encore avant d'entamer ou après avoir achevé une formation.

En France, le volontariat est étroitement lié aux politiques de cohésion sociale et d'intégration. Les pouvoirs publics ont défini son contenu et institué un suivi pédagogique. La volonté de lui conférer une **dimension sociale** forte a conduit à ouvrir le programme à des jeunes Français d'origines sociales très diverses, et, pour certains, défavorisées. Pour ces derniers, le volontariat représente souvent un nouveau départ personnel et professionnel. Les volontaires allemands, pour leur part, voient plutôt dans le programme l'occasion d'acquérir une première expérience.

La particularité du Volontariat franco-allemand est qu'il combine deux approches différentes dans un seul et même programme, reconnu par les deux pays. Ce programme permet aux jeunes qui s'engagent dans l'autre pays de vivre des expériences personnelles, interculturelles et linguistiques et d'acquérir des compétences qui constitueront des avantages dans leur carrière professionnelle.

4. Comment effectuer un Volontariat Franco-Allemand ?

Futurs volontaires

Le VFA s'adresse aux jeunes **de 18 à 25 ans** qui souhaitent s'engager pendant un an sur une mission d'intérêt général dans le pays voisin. Les candidats sont sélectionnés directement par les associations françaises qui transmettent ensuite les dossiers à leurs partenaires allemands ou inversement.

Pour le Volontariat dans les écoles, les candidatures sont à adresser directement à l'OFAJ qui prend en charge la coordination entre volontaires et établissements. Les participants bénéficient d'une formation binationale, civique et linguistique pour mieux leur faire comprendre les problématiques interculturelles et les missions qui sont les leurs dans le pays étranger.

Associations

Les associations qui réalisent des **missions d'intérêt général** et ont obtenu un agrément officiel pour l'accueil et l'envoi de volontaires peuvent bénéficier du soutien d'un jeune en VFA. Ce programme s'inscrit dans les dispositifs nationaux français et allemands de service civique, tout en permettant aux associations françaises de nouer des **partenariats durables** avec des associations allemandes. Il offre en effet un **cadre juridique** pour l'envoi d'un jeune Français en Allemagne. Parallèlement, et pour la même durée, un jeune Allemand vient en France rejoindre l'équipe associative. Tout au long de son séjour à l'étranger, le volontaire reçoit une indemnité pour le logement et la nourriture.

5. Spécificités du Volontariat Franco-Allemand en établissement scolaire

Depuis 2012, les jeunes Français et Allemands peuvent également effectuer un **volontariat au sein d'un établissement scolaire**. Une **bonne maîtrise de la langue étrangère** est néanmoins requise pour assurer la communication au sein de l'école. Le volontaire peut être accueilli au sein d'un **établissement scolaire d'enseignement général, technologique ou professionnel ou encore d'un centre de formation d'apprentis**. La mission se déroule sur dix mois et la durée de travail maximale est de 38,5 heures hebdomadaires, dont 24 de présence dans l'établissement.

Le VFA en milieu scolaire vient enrichir la vie de l'établissement et permet la **réalisation de projets scolaires et extra-scolaires** d'intérêt général qui contribuent en particulier à la mobilité des élèves et aux échanges culturels avec le pays voisin. Ces projets sont définis en coopération avec l'établissement et sont fonction des centres d'intérêt et de la motivation de chaque volontaire. En parallèle, celui-ci développe ses **compétences sociales**. Même si le VFA en établissement scolaire a pour objectif de contribuer à la découverte de la langue et de la culture étrangères, le jeune volontaire n'a en aucun cas vocation à assurer seul un cours de langue.

6. L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

Qu'est-ce que l'OFAJ ?

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) est une organisation internationale au service de la coopération franco-allemande implantée à Paris et à Berlin. Il a été créé par le Traité de l'Élysée en 1963. L'Office a pour mission d'encourager les relations entre les jeunes des deux pays, de renforcer leur compréhension et, par là, de faire évoluer les représentations du pays voisin.

Quel rôle joue l'OFAJ ?

L'OFAJ apporte son soutien à des échanges et des projets de jeunes Français et Allemands sous diverses formes : échanges scolaires et universitaires, cours de langue, jumelages de villes et de régions, rencontres sportives et culturelles, stages et échanges professionnels, bourses de voyage, travaux de recherche. Depuis plusieurs années, il élargit ses activités aux pays de l'est de l'Europe et du pourtour méditerranéen.

L'OFAJ fonctionne selon le principe de subsidiarité avec de nombreux partenaires. Ses objectifs principaux sont de :

- renforcer la coopération franco-allemande
- transmettre des compétences clés pour l'Europe
- susciter l'intérêt pour la langue du partenaire
- favoriser l'apprentissage interculturel
- transmettre à des pays tiers les expériences des échanges franco-allemands et de la réconciliation

Comment l'OFAJ fonctionne-t-il ?

L'OFAJ, organisation internationale autonome, est géré par un Conseil d'Administration dont les présidentes sont les ministres en charge de la jeunesse des deux pays. La direction de l'OFAJ est assurée par un tandem composé de Béatrice Angrand, qui occupe la fonction de Secrétaire générale depuis le 14 avril 2009 et de Markus Ingenlath, qui a pris ses fonctions en janvier 2012. Les 70 agents de l'OFAJ travaillent en équipes binationales et sont répartis sur deux sites : Paris, siège actuel, et Berlin.

Comment l'OFAJ est-il financé ?

Les ressources de l'OFAJ proviennent d'un fonds commun alimenté à parts égales par l'État français et l'État allemand. En 2013, le montant des contributions gouvernementales s'élève à 20,8 millions d'euros.

Combien de jeunes l'OFAJ soutient-il ?

Depuis 1963, l'OFAJ a permis à plus de 8 millions de jeunes Français et Allemands de participer à 300 000 échanges. Chaque année, l'OFAJ soutient en moyenne 10 000 programmes d'échange auxquels participent environ 200 000 jeunes.

Où peut-on s'informer sur l'OFAJ ?

Sur internet : www.ofaj.org

Mise à jour : 09.2013